



## Main courante à la place de quelqu'un

Par **122103**, le **07/10/2016** à **02:48**

Bonjour,

Ma compagne a subit un viol lorsqu'elle était plus jeune. Elle n'a jamais voulu porter plainte ni autre car elle se sent coupable.

Je voulais savoir si je pouvais poser une main courante afin de signaler le danger potentiel et avéré de son agresseur ?

Merci

Par **Tisuisse**, le **07/10/2016** à **07:27**

Bonjour,

Elle est votre compagne, pas votre épouse, donc vous n'êtes rien l'un vis à vis de l'autre. C'est à elle de déposer une plainte contre son violeur à condition qu'elle soit encore dans les temps c'est à dire qu'elle n'ait pas encore atteint ses 28 ans.

Sachez qu'une main courante ne sert strictement à rien car, dans 99,999 % des cas, elle n'est jamais instruite, elle n'est même pas transmise au Parquet.

Par **Lag0**, le **07/10/2016** à **07:35**

[citation]Sachez qu'une main courante ne sert strictement à rien car, dans 99,999 % des cas, elle n'est jamais instruite, elle n'est même pas transmise au Parquet.

[/citation]

Bonjour,

D'ailleurs, pour une dénonciation d'un viol, pas sûr que la police accepte de ne prendre qu'une main courante...